

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme
SIRET/SIREN
20007031600019 / 200070316
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
1 rue Pasteur 71130 GUEUGNON 03 85 85 12 92 - accueil@cceals.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Dominique LOTTE, Président
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Guillaume FROUX, Chargé de mission urbanisme et aménagement du territoire
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Place du Général de Gaulle 71130 GUEUGNON 03 85 89 38 27 - gfroux@cceals.fr

2. Identification du PLU	
2.1	Type de document concerné (PLU, PLU(i))
	PLU
2.2	Intitulé du document
	Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourbon-Lancy
2.3	Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
	PLU approuvé le 11/05/2009 – dossier PLU transmis en annexe – téléchargeable sur le site de la commune de Bourbon-Lancy à ce lien : https://bourbon-lancy.fr/votre-mairie/plu/
2.4	Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
	Commune de BOURBON-LANCY
2.5	Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
	Secteur UXa des Chaumets

3. Contexte de la planification	
3.1	Documents de rang supérieur et documents applicables
	Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, nom du document et date d'approbation :
	SRADDET Bourgogne Franche-Comté approuvé le 16/09/2020
	Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
	SCoT du Pays Charolais-Brionnais approuvé le 30/10/2014
	Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
	PGRI Loire-Bretagne SDAGE Loire-Bretagne PPRI Loire PCAET intercommunal approuvé le 02/10/2023 En cours d'élaboration : PLUi prescrit le 27/02/2020

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Le PLU, approuvé en mai 2009, s'est conformé aux mesures d'évaluation en vigueur à l'époque, via la réalisation d'un état initial de l'environnement et d'une étude d'incidences sur l'environnement. L'avis de l'AE n'était alors pas requis.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Sans objet vu la date d'approbation du PLU
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Sans objet
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Sans objet
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le PLU de Bourbon-Lancy a fait l'objet de : - 2 modifications - une mise en compatibilité emportée par une déclaration de projet
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Modification n°1 approuvée le 15/10/2013 : a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement conformément à la législation en vigueur à l'époque Modification n°2 approuvée le 15/03/2018 : a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement conformément à la législation en vigueur à l'époque Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 15/09/2022 : a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Absence d'avis MRAE sur la mise en compatibilité en date du 17/05/2022 (réf BFC-2022-3289 / 2022ABFC12)

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
--

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée – article L153-45 du Code de l'Urbanisme

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

4684 habitants en 2020 (INSEE RGP)

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	5590,3			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	441.2	7,9%	Non modifié	Non modifié
zones 1 AU	140.5	2,5%	Non modifié	Non modifié
zones 2 AU	109.3	2,0%	Non modifié	Non modifié
zones A	2390.1	42,8%	Non modifié	Non modifié
zones N	2509.2	44,9%	Non modifié	Non modifié
Total	5590.3	100,0%	Non modifié	Non modifié

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Sans objet – la définition de ces objectifs dans le PADD n'était pas prévue par la Loi à l'époque de l'approbation du PLU en 2009

4.3 Caractéristiques de la procédure**4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure**

La modification simplifiée n°1 a pour objet l'évolution du P.L.U. suivante, rendue nécessaires par les évolutions du territoire de la commune de BOURBON-LANCY, les projets engagés et en cours, et les préoccupations de préservation de la sécurité des déplacements et d'un aménagement cohérent et fonctionnel du territoire, de l'environnement et des paysages:

Le projet de modification simplifiée N°1 porte sur la modification du règlement littéral de la zone UXa.

Le PLU de Bourbon Lancy, approuvé il y-a 14 ans, est rendu incompatible avec certaines évolutions et besoins du territoire, sans que cette évolution ou besoin se révèle incompatible avec le PADD du PLU en vigueur.

La Zone d'Activité Economique des Chaumets, d'une surface de 6 hectares, nécessite un aménagement afin de créer une offre de terrains adaptée et nécessaire au développement de l'activité industrielle et artisanale sur l'un des pôles principaux de la CCEALS. Elle fait en grande partie l'objet d'un classement en UXa.

Annexe II

Les dispositions applicables à la zone UXa prévoient d'une part que la création d'un nouvel accès est conditionnée à la fermeture d'un accès existant présentant une moins grande sécurité. D'autre part, elles indiquent qu'aucun accès direct sur la Route Départementale 979 n'est autorisé.

Considérant que le secteur UXa n'est plus soumis aux dispositions de l'article L111-6 du code de l'urbanisme, la section de la RD 979 entre Digoin et Bourbon Lancy n'entrant plus dans le réseau des Routes à Grande Circulation, et afin de permettre l'implantation cohérente, sécurisée et fonctionnelle d'activités économiques sur la zone d'activité artisanale des "Chaumets" une modification du règlement de la zone UXa s'avère nécessaire.

La création d'un second accès a par ailleurs reçu un accord de principe des services du Département.

Ces évolutions entrent dans le champ d'application d'une modification dite "simplifiée" du PLU., et sont compatibles avec le P.A.D.D. du P.L.U. de **BOURBON-LANCY** en vigueur

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace boisé classé

<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Sans objet (procédure de modification simplifiée)
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Sans objet (procédure de modification simplifiée)
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les effets
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC : FR2601017 – Val de Loire bocager ZPS – FR2612002 – Val de Loire bocager ZICO – AE08 1053 : VALLEE DE LA LOIRE: LIT MAJEUR D'IGUERANDE A DECIZE
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe II

Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de la Loire approuvé le 20/07/2001 (en cours de révision)
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A titre informatif – 6 ICPE présentes sur la commune (source georisques.gouv.fr) : <ul style="list-style-type: none"> - 0054.01693 : CC Entre Arroux, Loire et Somme (ancienne déchetterie) - 0054. 01694 : EDF GDF (ancien dépôt de gaz combustibles liquéfiés) - 0054.01252 : FPT Powertrain Technologies France SA - 0054.25667 : CC Entre Arroux, Loire et Somme (déchetterie en activité) - 0054.26297 :Focal Ebenisterie Bourgogne - 0057.100112 : GAEC Les Martenots
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe II

Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Tour du Beffroi - Maison Sévigné - Château de Vignault - Ancienne église St-Nazaire - Murs des anciens remparts
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Zones de probabilité (proximité) définies dans le cadre du SRCE Bourgogne (annulé par décision du tribunal administratif) - Inventaire des zones humides de la DREAL Bourgogne - L'état initial du PLU de 2009 établit une cartographie des milieux humides de la commune, sans conclure à la présence de zones humides au sens de l'article L211-1 CE
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trame verte et bleue du SRCE Bourgogne (annulé par décision du tribunal administratif)</p> <p>Trame verte et bleue du SCoT du Charolais Brionnais (réservoir de biodiversité et corridor écologique)</p>
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Type I – 2060014831 : La Loire à Bourbon-Lancy</p> <p>Type I – 260014373 : La Loire de Lesme à St-Hilaire-Fontaine</p> <p>Type I – 260014859 : Etang de Garnot et Bois de Serre</p> <p>Type II – 260014817 : Val de Loire de Digoïn à St-Hilaire-Fontaine</p> <p>Type II – 260014856 : Bas Morvan Sud Ouest</p>
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche de classement ENS du site du Petit Fleury en cours

Annexe II

<p>Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<p>Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Une partie du parc thermal ; - Un parc privé au sud de l'étang de la base de loisir, à proximité de la zone UEb ; - Le versant boisé du ruisseau de Borne, en entrée Est du centre bourg ; - Les boisements le long du ruisseau de Borne, entre les étangs et le RD979 ; - Les grands espaces boisés ; - Les boisements au niveau du Grand Fleury ; - La pente proche du centre ancien, afin d'en préserver les vues.
<p>Autre protection</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Sites archéologiques et zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) - Outre la servitude AC1 (monuments historiques), présence des servitudes A1, EL3, I3, I4, INT1, PT2 et PT3 - Servitude AS1 : périmètre de protection des eaux potables et minérales (source thermale). - Captages AEP du petit Fleury et de Beaulon : périmètres de protection
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez

Annexe II

Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ICPE présentes sur le secteur ou à proximité (pas de périmètre de servitudes associés) : - 0054.01252 : FPT Powertrain Technologies France SA - 0054.25667 : CC Entre Arroux, Loire et Somme (déchetterie en activité)
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC : FR2601017 – Val de Loire bocager (proximité)

Annexe II

code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			ZPS – FR2612002 – Val de Loire bocager (proximité) ZICO – AE08 1053 : VALLEE DE LA LOIRE: LIT MAJEUR D'IGUERANDE A DECIZE
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de zones humides non confirmée au sens de l'article L211-1 CE : <ul style="list-style-type: none"> - Zones de probabilité (proximité) définies dans le cadre du SRCE Bourgogne (annulé par décision du tribunal administratif) - L'état initial du PLU de 2009 établit, via une visite de terrain naturaliste effectuée en septembre 2007, un état initial du secteur concerné et de ses sensibilités environnementales. Au sud du secteur concerné par la modification simplifiée, la présence de boisements humides autour du ruisseau dit des Bordes a été relevée,

Annexe II

			sans conclure à la présence de zones humides au sens de l'article L211-1 CE
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type I – 2060014831 : La Loire à Bourbon-Lancy (proximité) Type II – 260014817 : Val de Loire de Digoin à St-Hilaire-Fontaine
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le règlement écrit du secteur concerné par la modification simplifiée prévoit d'ores et déjà à l'article UX 13 la disposition suivante : « Dans le secteur UXa visé au titre de l'article L111.1.4 , les

		<p>éléments végétalisés constituant la ripisylve du ruisseau doivent être préservés. Une bande d'une profondeur de 10 mètres par rapport à l'axe du ruisseau doit être préservé de tout aménagement et uniquement végétalisée. »</p> <p>Cette disposition reste inchangée.</p>
--	--	--

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

15 décembre 2023 (notification)

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

- Oui
 Non

- participation du public par voie électronique

- Oui
 Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

- Oui
 Non

Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
Mise à disposition du public pour une durée d'1 mois (voir délibération de prescription jointe)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

- Délibération de la CC Entre Arroux, Loire et Somme du 15 septembre 2022 de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de Bourbon-Lancy (rubrique 4)
- Arrêté du Président de la CC Entre Arroux, Loire et Somme du 26 septembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Bourbon-Lancy (rubrique 4)
- Délibération de la CC Entre Arroux, Loire et Somme du 27 février 2020 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (rubrique 3)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Gueugnon	le,	27 novembre 2023
Nom	LOTTE	Prénom	Dominique
Qualité	Président de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme		

Signature

